

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 17 octobre 2024 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : JENNYFER RUEL, DENISE DESMARAIS, VALÉRIE POTVIN ET GILBERTE POTVIN

 MONSIEUR : JACQUES JONCAS

EST ABSENTE : MADAME : GÉRALDINE CHRÉTIEN

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

178-10-2024 : OUVERTURE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la réunion

Vote pour : 5 Vote contre : 0

179-10-2024 : PROMESSE DE CESSION MME MANON LAPOINTE CONCERNANT LE CHEMIN DES HÉRONS

Considérant que la municipalité a conçu un projet pour un second tracé du chemin des Hérons qui permettrait aux propriétaires riverains d'augmenter la superficie de leur terrain pour de futurs besoins environnementaux;

Considérant que tous les propriétaires ont signifié leurs intérêts de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain;

Considérant que promesse de cession a été signé par Mme Manon Lapointe;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement :

1. D'accepter les termes de la promesse de cession, en faveur de la municipalité d'Albertville, de sept parties du lot 5 246 780 et d'une partie étant le lot 5 248 394, cadastre du Québec, propriétés de Mme Manon Lapointe; cette promesse de cession comprend les modalités de la cession des parties des lots qui deviendront l'emprise du chemin des Hérons en prévision de sa municipalisation dans le secteur du lac Indien;
2. D'autoriser, M. Mario Lavoie, chargé de projet, à signer pour et au nom de la municipalité d'Albertville ladite promesse de cession.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

180-10-2024 : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

181-10-2024: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 01 min.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.